



Aide moi stp merci !!!!!!!

Par **jennifer333**, le **05/09/2014 à 23:39**

bonjour a tous j'aimerais des renseignements je vien d'avoir 18 ans et je voudrais adopter mes petite soeur , ou du moins avoir leurs garde rnelles ont 7 ans et 4 ans , elles vis chez moi depuis 2 semaines rnrnnon a une situation familiale compliqué rnmere qui sort d'un centre phycatrique, frappe mes soeur, un pere egalement a l'hopital (probleme de santé), elles ont limite peur de leur mère, rnrnc'est mes soeurs elles meme qui m'ont demandé en pleurant de venir vivre chez moi, je viens de m'installer aussi rnrnrnmon but : pouvoir les gardé chez moi de facon legal, qu'elle n'est plus le droit de garde ses fille ,rnrncomment dois je m' y prendre ? rnd'avance mercirnje veux leur bien mais j'ai besion d' aide et vite car elle vient de sortir de l'hopital et veut les récupérer

Par **citoyenalpha**, le **06/09/2014 à 16:14**

Bonjourrnrnvous devez saisir le juge aux affaires familiales (TGI = tribunal de grande instance) rnRendez vous au greffe du TGI pour de plus amples informationsrnrnVous devrez citer à comparaitre la mère des filles et préparer des éléments à l'appui de votre demande. Vous pouvez demander au magistrats à ce que les enfants soient entendus rnrnVous pouvez demander aux services sociaux de l'aide de votre commune (voir avec la mairie l'adresse) en cas de besoin de mise en danger pour les enfants.rnrnRestant à votre disposition